AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0248
FR0000125486-FS0109

14 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2014, la société LINEDATA SERVICES a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2014, par suite d'une acquisition d'actions LINEDATA SERVICES sur le marché dans le cadre de son programme de rachat d'actions, le seuil de 5% de son capital et détenir 391 587 de ses propres actions, soit 5,001% de son capital[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 830 025 actions.